

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
**22/06/2018**

Dossier complet le :  
**22/06/2018**

N° d'enregistrement :  
**F-044-18-C-0053**

#### 1. Intitulé du projet

SIG ARENA

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SIG STRASBOURG SASP

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BELLON Martial, Président du Directoire

RCS / SIRET

4	0	9	8	4	9	9	5	7	0	0	0	3	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Société Anonyme Sportive Profession.

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39 - travaux-construction donnant lieu à un permis de construire (SP comprise entre 10000 et 40000 m <sup>2</sup> sur un terrain de moins de 10 ha)	Rénovation et extension d'un équipement sportif intégrant des locaux commerciaux et de restauration, une salle de conférence portant la surface de plancher à 27 500 m <sup>2</sup> sur un terrain de 1,8 ha avec une capacité d'accueil portée de 6 000 à 10 000 spectateurs
n°44 - équipements sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 5000 personnes	

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La SIG Aréna a vocation à devenir l'enceinte de la SIG Strasbourg et des grands événements sportifs de la Région Est et de Strasbourg. La SIG Aréna a également vocation à être un équipement au service du développement économique du territoire, un lieu de rencontre économique (séminaires d'entreprises, conventions)

Le projet consiste à augmenter la capacité à 8000 places tout en se donnant la possibilité d'une deuxième phase de projet pour passer à 10 000 places. Le projet consiste donc à agrandir et réhabiliter le Hall Rhénus. (construction de nouvelles tribunes, d'une nouvelle salle d'échauffement, de nouveaux bureaux et de commerces et réhabilitation des locaux sportifs. Démolition partielle de l'existant)



## 4.2 Objectifs du projet

Pour soutenir son développement et viser d'intégrer le TOP20 des clubs européens de basket, SIG Strasbourg a l'ambition de se doter d'une salle rénovée et moderne, et de voir réaliser un programme de commerces de 6 000 m<sup>2</sup>, lui permettant de renforcer l'attractivité du site en lien avec le projet urbain Archipel conduit par l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg.

4 principaux objectifs se dégagent :

- Accompagner la SIG dans son développement mais aussi sa pérennisation ;
- Permettre à la Eurométropole de Strasbourg et l'Alsace d'accueillir des événements sportifs nationaux et internationaux qui contribueront à développer l'attractivité et la notoriété de Strasbourg, de l'Alsace et du Grand Est ;
- Offrir aux entreprises et aux acteurs économiques un cadre renouvelé de mise en relation ;
- Contribuer à la requalification du quartier Wacken et au Projet Urbain Archipel.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les études de conception sont en cours pour un dépôt de la demande de permis de construire en mai 2018, un début des travaux début 2019 et une ouverture mi 2021.

De manière à appréhender l'ensemble des enjeux et notamment ceux liés à l'environnement des études préalables aux études de conception ont été réalisées ou sont en cours :

- analyse antériorité faune & flore ;
  - étude accessibilité et stationnement, pour déterminer le schéma d'accessibilité le plus approprié de manière à réduire les nuisances liées aux VL et donner la part la plus importante aux modes doux et transports en commun ;
- études topographie, géotechnique, hydrogéologie, acoustiques.

Le début des travaux est envisagé début 2019, selon les phases suivantes jusqu'à la livraison de l'ouvrage :

- démolition ;
- terrassements et réseaux ;
- réalisation de la salle annexe ;
- rénovation et extension de la SIG ARENA ;
- VRD et aménagements des parvis et espaces verts.

De manière à limiter les impacts sur l'environnement et les nuisances de la phase chantier, il sera demandé aux constructeurs des engagements et la mise en place de chartes de type chantier propre, chantier à faible nuisance (circulation, bruit, poussières, pollutions, ...).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La SIG ARENA accueillera le club de basket de la SIG Strasbourg pour ses matchs de championnat de France en saison régulière et en phase finale, les matchs de coupe d'Europe et tous les matchs de gala autour du club de basket.

La SIG ARENA accueillera tout type de manifestations sportives, tournois, championnats nationaux, internationaux, galas dans toutes configurations et disciplines.

La SIG ARENA accueillera des salons, des séminaires, des conventions d'entreprises au sein de son amphithéâtre de 250 places et de ses différents espaces dédiés à cet effet.

Enfin, une brasserie (250 places) et des commerces (6 000 m<sup>2</sup>) fonctionneront indépendamment de l'ARENA et en toute autonomie.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Archéologie préventive  
Étude de sûreté et de sécurité publique  
Déclaration préalable et permis de construire  
Déclaration IOTA (Loi sur l'Eau)  
Demande d'homologation de l'enceinte  
Demande de qualification pour la pratique du Basket-ball

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	18 000 m <sup>2</sup> ou 1,8 ha
Surface de plancher	27 500 m <sup>2</sup> dont 18 000 m <sup>2</sup> nouveaux
Capacité d'accueil	10 000 spectateurs
Longueur (Est-Ouest) x Largeur (Nord-Sud)	115 * 130 mètres
Hauteur	23 mètres
Places de stationnements <sup>01</sup>	220 places VIP

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

STRASBOURG WACKEN  
Hall Rhénus  
Boulevard de Dresde  
67000 STRASBOURG

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48° 36' 01" N Lat. 07° 45' 56" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

RAS

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type 2 les plus proches sont - le Rhin canalisé et vieux Rhin dans son cours moyen entre Strasbourg et Lauterbourg ; - le lit majeur du Rhin dans son cours supérieur entre Strasbourg et Lauterbourg. La ZNIEFFE de type 1 la plus proche est la Forêt rhénane de la Robertsau Elles s'étendent à plus de 2 km à l'Ouest et au Nord-Ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site couvert par un APB le plus proche se situe à plus de 10 km au Nord du projet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Communauté Urbaine de Strasbourg a validé un plan de prévention du bruit en mai 2014 afin d'accompagner le traitement des logements et des établissements sensibles exposés à des bruits routiers et ferroviaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 1,2 km au Nord de la Neustadt, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le monument historique le plus proche se situe à environ 630 mètres au Sud - il s'agit de la maison de la maison de la radio, située place de Bordeaux.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Rhin supérieur a été désigné comme site RAMSAR transfrontalier. Il se situe à environ 2,5 km à l'Ouest du site de projet.



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Strasbourg est couverte par un plan de prévention des risques d'inondation (voir plus loin) Le périmètre du PPRT lié aux activités pétrolières du Port aux Pétroles s'étend à environ 2 km à l'Ouest du site.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site n'est répertorié dans la base de données BASOL sur le site de projet ou à sa proximité. La présence d'une menuiserie du parc des expositions du Wacken est répertoriée dans la base de données BASIAS dans l'emprise du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont - la ZPS "Vallée du Rhin de Lauterbourg à Strasbourg" (FR4211811) ; - la ZSC "Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin" (FR 4201797) ; Ils s'étendent à plus de 2 km du site de projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mis à part les matériaux de construction, le projet ne sera pas déficitaire en autres matériaux
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des analyses réalisées, aucun enjeu n'a été relevé. La présence d'espèces protégées est improbable, les potentialités de présence d'espèces à enjeux sont faibles.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'éloignement et du niveau de dégradation et d'artificialisation de la zone d'étude, il est peu probable que le projet ait un impact sur des espèces à enjeux de conservation.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre du PPRT lié aux activités pétrolières du Port aux Pétroles s'étend à environ 2 km à l'Ouest du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Strasbourg approuvé par arrêté préfectoral du 4 juin 1996 Le projet est situé en zone bleue par submersion avec cote des plus hautes eaux de 137,75 mNGF
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet a fait l'objet d'une étude d'accessibilité, confrontant les différents besoins en stationnement avec les offres existantes, en cours de réalisation ou en projet (cf. Annexe Schéma d'Accessibilité). L'objectif est d'améliorer l'utilisation du réseau de TC (réseau Tram) en rabattant les VL sur les P+R du réseau et en augmentant la fréquence TC pour qu'il soit attractif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La SIG ARENA accueillera des manifestations sportives qui généreront du bruit (acclamations du public). Ceci étant, le site est déjà exposé au bruit des manifestations de la SIG Strasbourg (Hall Rhénus). Une étude acoustique est programmée (état initial et état projeté).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un contexte urbain déjà concerné par une ambiance lumineuse importante. Le projet ne modifiera pas significativement le contexte lumineux local, excepté les soirs de manifestation.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera desservi par le réseau de chauffage urbain de la ville.</p> <p>Les rejets engendrés sont principalement liés aux émissions ponctuelles de GES liées au trafic généré lors des manifestations.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement de l'Eurométropole.</p> <p>Les eaux pluviales seront infiltrées.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents seront des eaux usées de type domestique.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantier seront évacués vers les centres agréés.</p> <p>En phase exploitation, les déchets d'activité seront gérés en accord avec l'Eurométropole, l'équipement est desservi par le réseau de collecte des ordures ménagères. Des contrats spécifiques seront réalisés pour les manifestations avec tri et valorisation.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet se situe à proximité du parc des expositions et du quartier des affaires qui ont fait l'objet d'une évaluation environnementale.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à transformer et agrandir un équipement sportif existant. Les incidences du projet restent limitées et ne justifient pas de soumettre le projet à évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>



### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - schéma d'accessibilité Annexe 8 - courrier de saisine de la DRAC

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

STRASBOURG

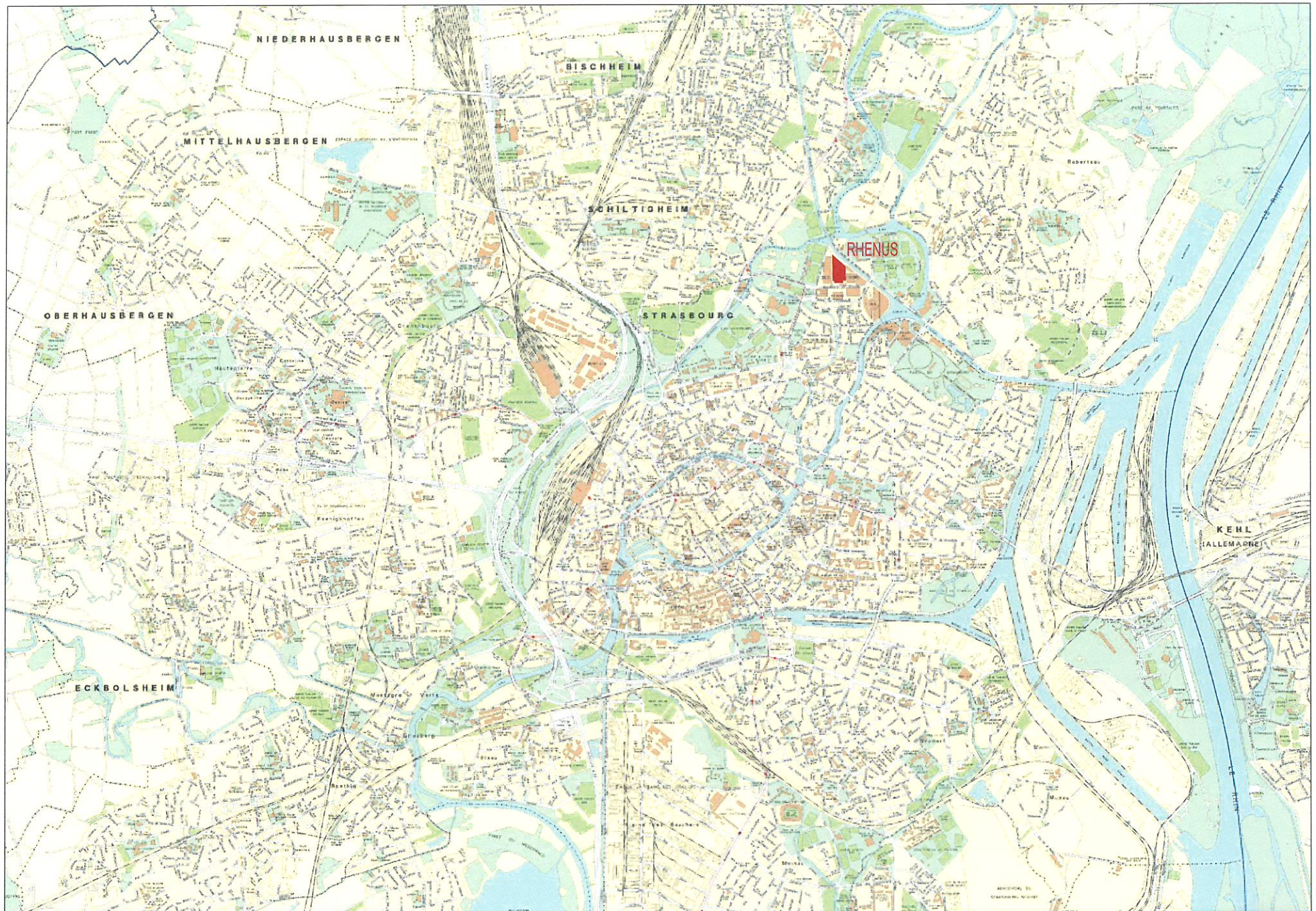
le,

8 Mars 2018

Signature

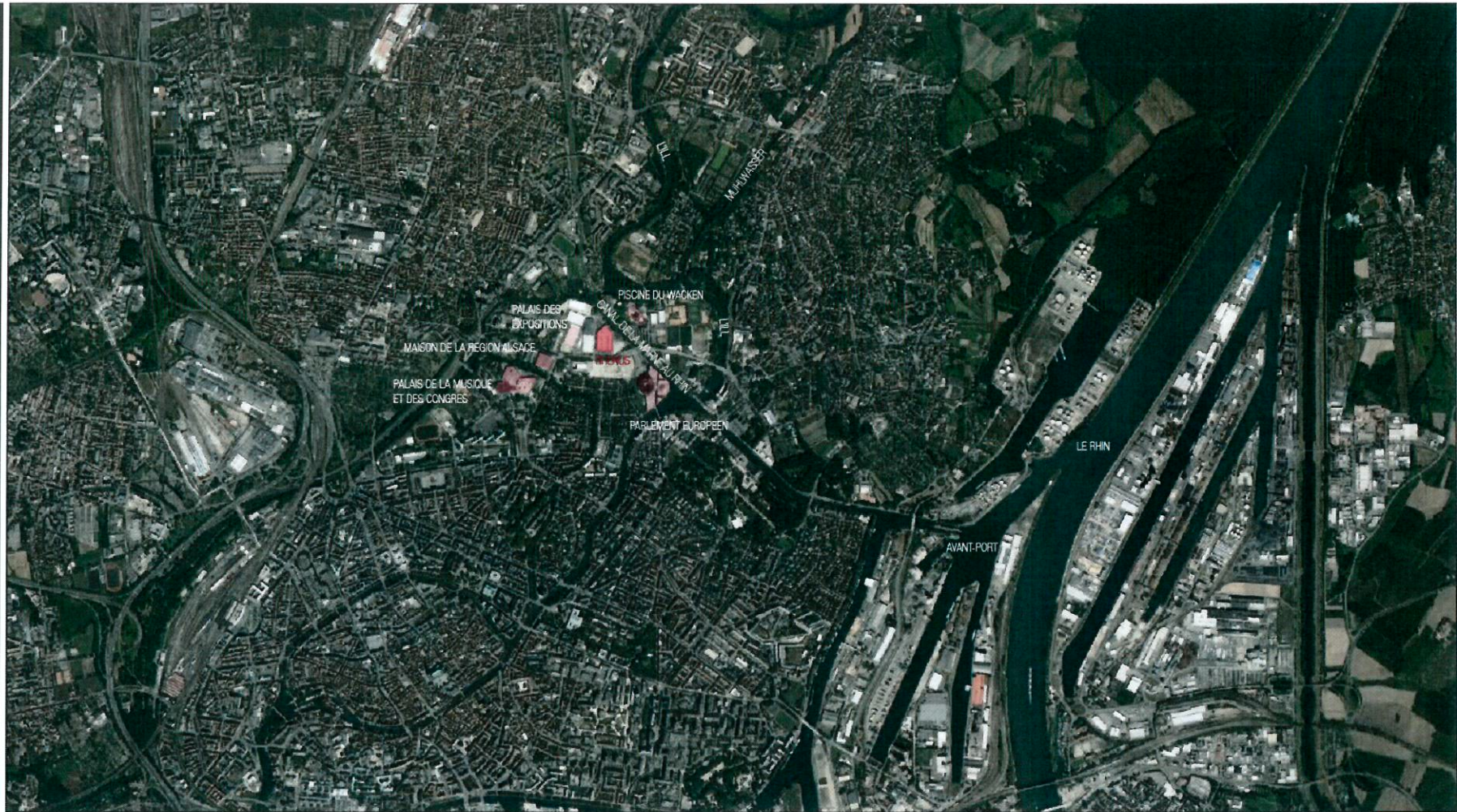
**SIG STRASBOURG SASP**  
17, Boulevard de Dresde  
67000 STRASBOURG  
Tél : 03 88 55 98 55 - Fax : 03 88 55 98 56  
[contact@sigstrasbourg.fr](mailto:contact@sigstrasbourg.fr)  
N° SIRET 409 849 957 00033





STRASBOURG SIG ARENA / ESQ  
PLAN DE SITUATION \_ 1/25 000





STRASBOURG SIG ARENA / ESQ  
PLAN DES ABORDS \_ 1/2 000

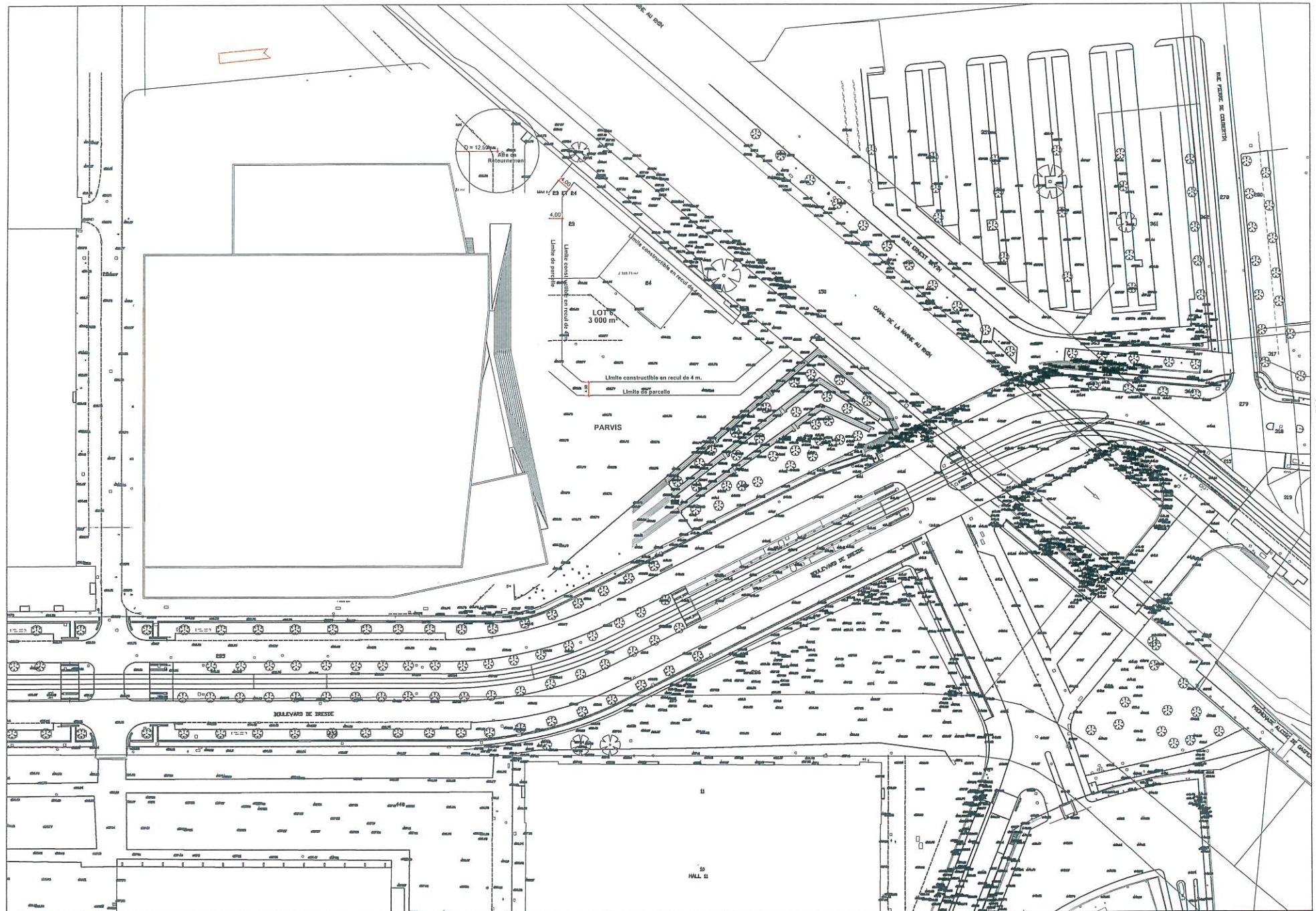






STRASBOURG SIG ARENA / ESQ  
PHOTOGRAPHIES ENVIRONNEMENT PROCHE ET LOINTAIN





STRASBOURG SIG ARENA / ESQ  
PLAN DE MASSE DU PROJET \_ 1/1 000



SIG Aréna - Accessibilité - 04 janvier 2018



# Sommaire

- Programme SIG Aréna
- Enquête spectateurs réalisée en novembre 2017
- Effectifs de la SIG Aréna
- Principes de billetterie
- Schéma d'accessibilité envisagé
- Calendrier de réalisation



# Programme SIG Aréna

- La SIG ARENA a vocation à être l'enceinte de la SIG Strasbourg et des Grands évènements sportifs de la Région Grand Est et de Strasbourg
- La SIG ARENA a également vocation à être un équipement au service de la notoriété, de l'attractivité et du développement économique du territoire, un lieu de la rencontre économique des partenaires de la SIG Strasbourg, de leur promotion et mise en relation, un équipement en complémentarité et synergie avec la programmation des équipements existants comme le PMC, le PEX et le Zénith





# Programme SIG Aréna

- La SIG ARENA sera une enceinte omnisport et un lieu de la rencontre économique, un positionnement attendu, clair et cohérent avec les équipements existants et emportant l'adhésion des acteurs du territoire
- Le programme évènementiel sera articulé autour de 30 matchs de la SIG Strasbourg, de 5 évènements sportifs, 5 congrès en partenariat avec le PEX et 100 séminaires, conventions ou évènements de promotions d'entreprises. Des visites seront également organisées

# Enquête spectateurs

- Les spectateurs ont été interrogés en novembre sur les origines et mode de transport
- 750 contributions manifestant de l'intérêt au projet
- L'enquête a notamment confirmé
  - une part importante VL de l'ordre de 80%,
  - un covoiturage intéressant de plus de 75% dont 55% venant à 2
  - un stationnement sur voirie significatif de plus de 50%
  - une part TC faible de 10 % en parti lié à la fréquence insuffisante



# Effectifs



SIG ARENA Jauge Document de travail	BASKET Phase 1	BASKET Phase 2
<b>Grand Public - Tribunes Sud Ouest Est</b>	6 228	8 096
Volée basse - Buvettes	1 128	1 128
Volée intermédiaire - Buvettes et Salon 1, 2 et 3 (800 m <sup>2</sup> )	3 652	3 652
Volée haute - Buvettes	1 448	3 316
<b>VIP - Tribunes Nord</b>	1 915	1 915
Volée basse - Salon 1 (900 m <sup>2</sup> )	506	506
Volée intermédiaire - Salon 1 (900 m <sup>2</sup> )	644	644
Volée intermédiaire - 18 loges (348 m <sup>2</sup> ) et Salon 2 (420 m <sup>2</sup> )	204	204
Volée haute - Salon 3 (509 m <sup>2</sup> )	260	260
Volée haute - Salon 4 (509 m <sup>2</sup> )	301	301
<b>Presse</b>	50	50
<b>Personnes travaillant</b>	200	250
<b>Nombre de personne</b>	<b>8 393</b>	<b>10 311</b>

# Principes de billetterie

- De manière à favoriser les déplacements TC et organiser au mieux les déplacements VL, quand le client aura choisi sa place et avant de finaliser son achat, il lui sera demandé sa provenance et son mode de transport
- Pour les personnes venant en VL, suivant leur catégorie de place, il leur sera proposé un P+R de la CTS en fonction de leur origine et de manière à être rabattu sur le réseau TC, ou une place de parking à proximité de la SIG ARENA



# Principes de billetterie

- Les clients venant en VL achèteront 2 titres, une place pour l'évènement mais aussi une place de parking
- Pour les autres clients ils pourront s'ils le souhaitent à la fin de leur achat être orientés sur le site de la CTS pour acheter leur titre TC. La possibilité d'offre et de ticket groupés avec la CTS sera envisagé
- Toujours pour maitriser les incidences en terme de déplacement, l'enjeu sera de limiter les ventes les jours d'événements, en privilégiant les ventes immatérielles ou par le réseau de distribution

# Schéma d'accessibilité

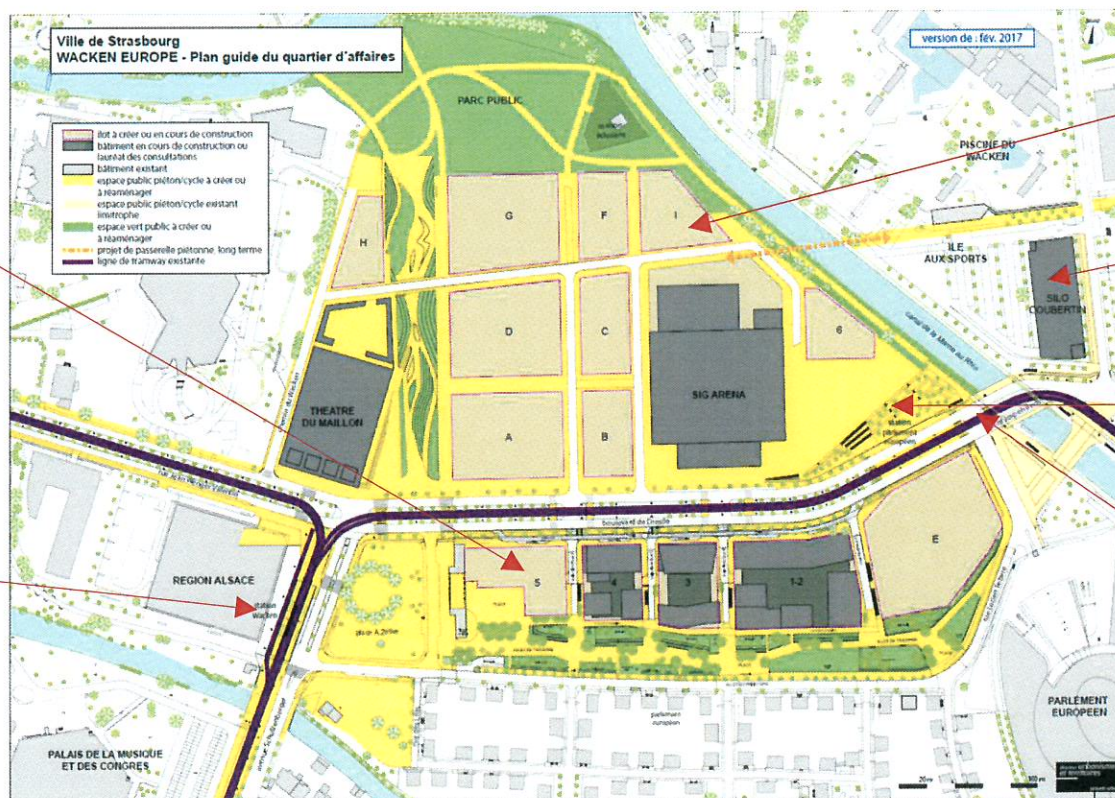


**Parking Public Rive de l'Aar**  
200 Places  
500 spectateurs - 6 %

**Parking Public Lot 5 Hôtel Bureaux**  
200 Places  
500 spectateurs - 6 %

**Stationnement sur voirie**  
200 Places  
500 spectateurs - 6 %

**Ligne B Station Wacken**  
2 800 spectateurs - 33 %



**Parking VVIP Aréna**  
220 Places  
600 spectateurs - 7 %

**Parking VIP et Public Coubertin**  
755 Places  
2 034 spectateurs - 24 %

**Parking Vélos et Motos**  
200 Places  
200 spectateurs - 3 %

**Ligne E Station Parlement**  
700 spectateurs - 8 %



# Schéma d'accessibilité

SIG ARENA Accessibilité - Document de travail	BASKET Effectif ERP = 8 500		
	Places	Effectif	%
<b>Véhicule (VL) sur site et à proximité</b>			52%
Parking VVIP ARENA	220	594	7%
Parking VIP et Public Coubertin	755	2 039	24%
Parking Public Lot 5 Hôtel et Bureaux	300	810	10%
Parking Public Rive de l'Aar	200	500	6%
Stationnement Voirie	200	500	6%
<b>Moto</b>	50	50	
<b>Mode doux</b>	500	500	6%
<b>Transort en Commun (TC)</b>			
Tramway ligne B		2 806	33%
Tramway ligne E		702	8%
<b>Nombre de personne</b>		<b>8 500</b>	<b>100%</b>

# Calendrier

- Janvier 2018 - engagement des études Avant-Projet
- Juin 2018 - dépôts des dossiers PC et Homologation
- Fin 2018 - délivrance du PC, signature du contrat de conception construction
- Début 2019 - été 2021 - Travaux avec maintien activité
- Septembre 2021 - 1er Match dans la SIG ARENA modernisée





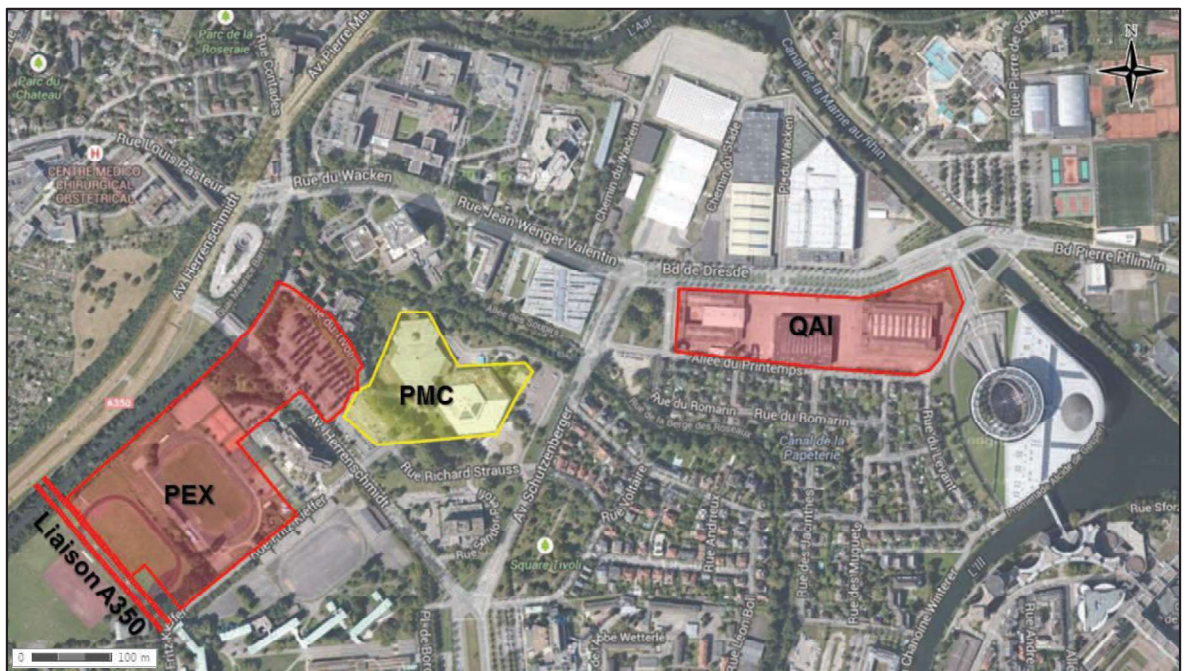
### 1.2.1.2. LE PROGRAMME WACKEN-EUROPE

Dans le cas présent, et compte tenu des calendriers prévisionnels très rapproché des procédures, ainsi que du début des travaux en 2015, pour les trois projets composant le programme, nécessitant chacun pris individuellement une étude d'impact, il a été décidé de réaliser **une étude d'impact unique**, ou globale, portant sur l'ensemble du programme.

L'étude d'impact est réalisée dans les conditions prévues par l'article L.122-1 et R.122-2 et suivants du code de l'environnement tel que modifié notamment par le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011.

Elle concerne les projets de construction du nouveau Parc des Expositions de Strasbourg, de Quartier d'Affaires International et de liaison routière entre l'A350 et la rue Fritz Kieffer.

L'ensemble de ces projets, avec le projet d'extension et de restructuration du Palais de la Musique et des Congrès, participent à un objectif commun : faire du quartier du Wacken Europe un pôle économique et culturel de rayonnement international. A ce titre, les projets du Wacken-Europe sont considérés comme un programme de travaux.



**Fig. 1. Localisation des projets du programme Wacken Europe**

Le projet d'extension et de restructuration du Palais de la Musique et des Congrès (dit projet PMC) a déjà fait l'objet d'une procédure d'étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale rendu public le 8 juin 2012, et les travaux en cours ont été approuvés par une délibération de la CUS du 30 novembre 2012 déclarant d'intérêt général l'opération.

Ce projet sera donc intégré à l'étude d'impact du programme Wacken-Europe comme un **projet connu au sens de l'article R.122-5, 4 du Code de l'Environnement**, et ses effets cumulés avec ceux des projets du programme Wacken-Europe seront étudiés.